

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200616-DP2020ST27-DE
Reçu le 16/06/2020
Publié le 16/06/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020ST27

**Objet : Déchèterie de la Haute-Romanche –
demande de subvention auprès du Conseil
Régional PACA**

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation et durant la période fixée par les lois n°2020-290 du 23 mars et n°2020-546 du 11 mai 2020, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le programme de la présente opération comprend :

- Création d'une déchèterie avec 3 bennes pour les particuliers sur une partie du site du Grand clôt.
- Création d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) à destination des professionnels.
- Réaménagement du site actuel.

Considérant que le montant prévisionnel de travaux s'élève à 240 000 euros HT.

Considérant la subvention susceptible d'être accordée dans le cadre du programme CRET n°2 du Conseil Régional PACA d'une hauteur de 50 0000 euros.

AR Prefecture

005-240500439-20200616-DP2020ST27-DE

Recu le 16/06/2020

Publié le 16/06/2020

Considérant que le plan de financement ci-après peut être introduit :

Dépenses	
Postes	Montant € HT
Poste 1 – Travaux préparatoires	19 000 €
Poste 2 – Travaux d'aménagement	166 000 €
Travaux terrassement – voirie – pluvial – piste d'accès – merlon à l'entrée	125 000 €
Raccordement électrique	25 000 €
Bâtiment et Serrurerie	16 000 €
Poste 3 – Imprévus - Honoraires	20 000 €
Poste 4 – Réhabilitation des Albérons	35 000 €
TOTAL	240 000 €

Recettes		
Structures	%	Montant
Conseil Régional (CRET n°2)		50 000 €
Conseil Régional (subvention déjà octroyée n°2018-16400)	33%	30 000 €
Etat DETR	30%	72 000 €
ADEME	0%	0 €
Autofinancement CCB (hors T)	37%	88 000 €
	100%	240 000 €

DECIDE**ARTICLE 1 :**

D'approuver le plan de financement.

ARTICLE 2 :

De solliciter le financement auprès du Conseil Régional PACA au titre du CRET n° 2 selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 3 :

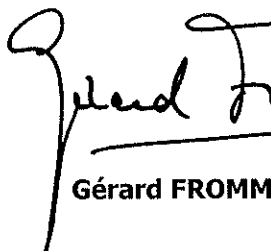
D'introduire les dossiers de demande de subventions correspondants et de signer tous les documents et pièces relatifs à cette décision.

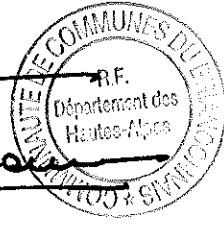
ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **16 JUIN 2020**

Le Président,


Gérard FROMM



Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.